



LES CHIFFRES CLÉS

de l'aide à l'autonomie

2018

La neuvième édition des **Chiffres clés de l'aide à l'autonomie** met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2018.

La CNSA consacre, par ses ressources propres et les crédits d'assurance maladie qu'elle gère, plus de 26 milliards d'euros au financement des politiques d'aide à l'autonomie, destinés aux personnes âgées et aux personnes handicapées. S'y ajoutent, notamment, des financements de l'Etat, de la Sécurité sociale et des départements. Soit un ensemble de réponses qui doivent progresser et mieux s'articuler pour renforcer la solidarité pour l'autonomie.

Glossaire

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AJ	Accueil de jour
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASH	Aide sociale à l'hébergement
CDTD	Centre de distribution de travail à domicile
CPO	Centre de préorientation
CRP	Centre de rééducation professionnelle
EA	Entreprise adaptée
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT)
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
HT	Hébergement temporaire
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
PCH	Prestation de compensation du handicap
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
UEROS	Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle
USLD	Unité de soins de longue durée

Sommaire

Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie	4
La scolarisation des enfants handicapés	6
L'emploi des personnes handicapées	7
Le financement de l'aide à l'autonomie	8
Les concours prévisionnels versés aux départements	11
Les prestations de l'aide à l'autonomie	12
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)	14
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)	16
Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social	18

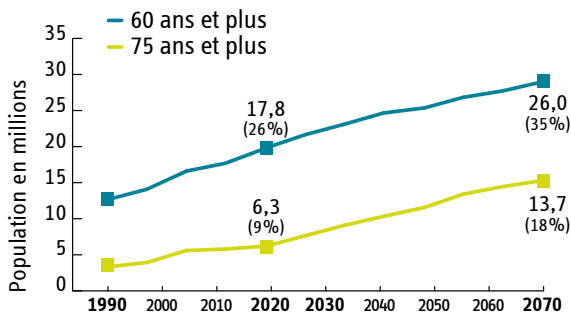
Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 1997 et 2017



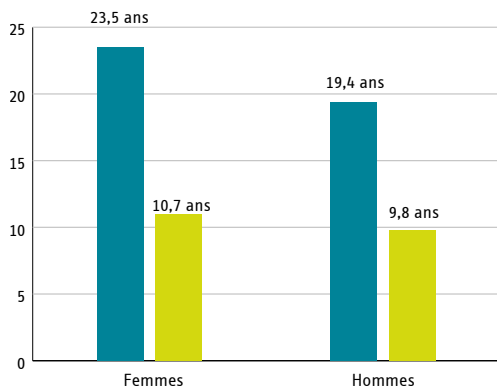
Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 1997 et 2017 (provisoire).

Vieillesse de la population française



Source : Projection de population à l'horizon 2070, INSEE 2016.

Espérance de vie à 65 ans en 2015



■ Espérance de vie à 65 ans ■ Espérance de vie à 65 ans sans incapacité

L'indicateur d'espérance de vie sans incapacité est l'indicateur d'espérance de vie sans limitations d'activité à long terme.

Source : Eurostat 2017.

7,6 %

C'est la part de la population âgée de 60 ans et plus (**16,9 millions** de personnes pour la France) bénéficiaire de l'APA au 1^{er} janvier 2017

Sources : DREES, enquête Aide sociale des départements ; INSEE, estimations de population.

En 2017, l'espérance de vie à la naissance est estimée à 79,5 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes.

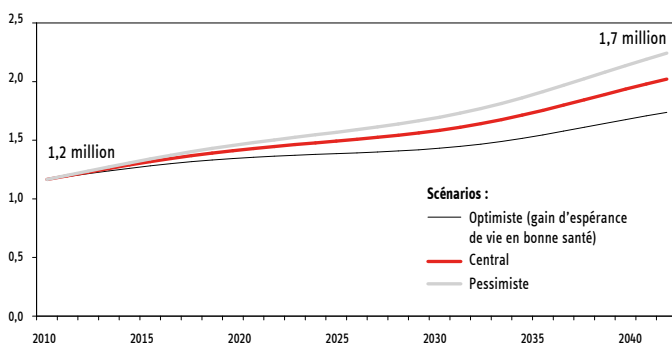
Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 2017 (provisoire).

5,69 Md€

C'est le montant total de l'APA versé en 2016 à 1,29 million de bénéficiaires.

Sources : DGFIP 2017, DREES - enquête Aide sociale 2016.

Projection du nombre de bénéficiaires de l'APA jusqu'en 2040



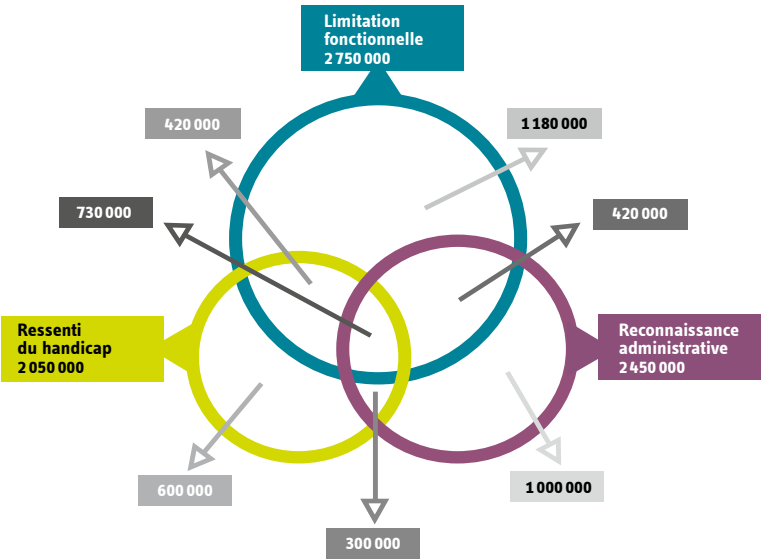
Source : DREES, pour le rapport « perspectives démographiques et financières de la dépendance », 2011.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.

Loi du 11 février 2005, art. 14.

Approche du nombre de personnes en situation de handicap

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.
Champ : France métropolitaine et DOM, population de 20 à 59 ans.



2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont 420 000 qui ont aussi une reconnaissance administrative, 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti, et 730 000 qui sont à risque de handicap avec les trois critères cumulés¹.

Sept populations ont été identifiées parmi les personnes de 16 ans et plus vivant en logement ordinaire et ayant au moins une limitation fonctionnelle ou une limitation pour raison de santé d'une durée supérieure à 6 mois ou une restriction dans les activités du quotidien.

4,6 millions

C'est le nombre de personnes qui présentent une forme de handicap, chez les personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile, soit 14 % de cette population.

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.

730 000

C'est le nombre de personnes qui cumulent les trois formes de handicap (ressenti du handicap, limitation fonctionnelle et reconnaissance administrative).

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.

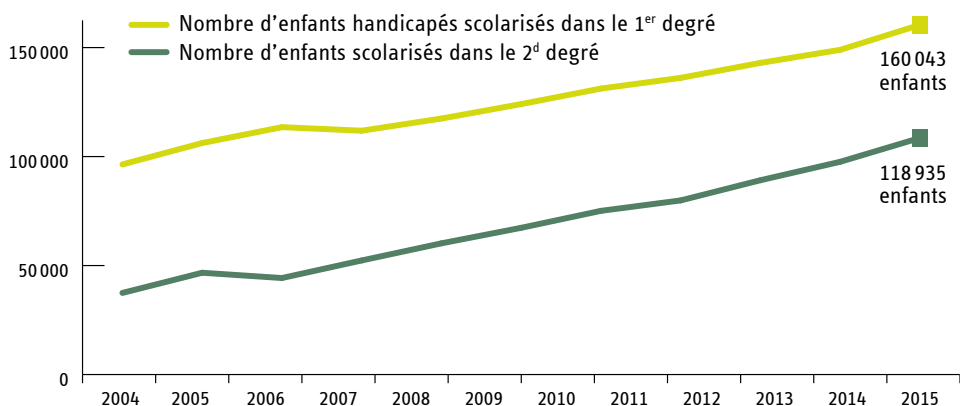
1. Maude Espagnacq, « Populations à risque de handicap et restrictions de participation social, une analyse à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarité et Santé, n° 68, Septembre 2015, DREES.

La scolarisation des enfants handicapés

279 000

C'est le nombre d'enfants scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée 2015.

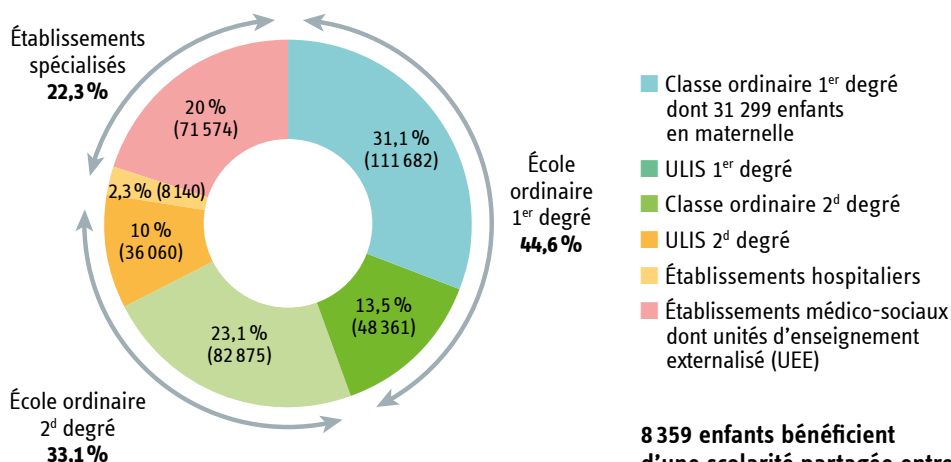
Progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire



350 000

C'est le nombre d'élèves handicapés scolarisés en France à la rentrée 2015.

Scolarisation des élèves handicapés en 2015-2016



Source : MEN/MESRI, repères et références statistiques 2017.

L'emploi des personnes handicapées

2,7 millions

C'est le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui déclarent être bénéficiaires de la reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Source : INSEE, Enquête emploi 2015 ; traitement DARES.

43%

C'est le pourcentage de personnes actives parmi les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap : 35 % sont en emploi et 8 % sont au chômage.

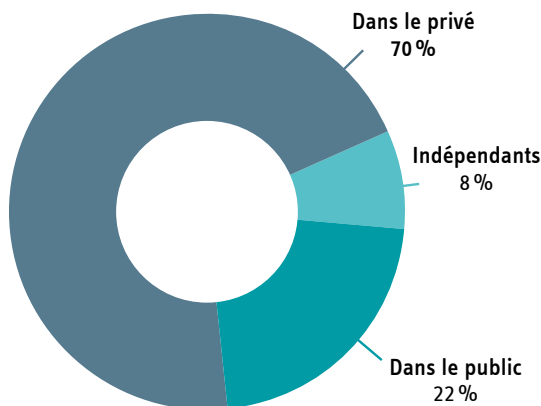
Source : INSEE, Enquête emploi 2015 ; traitement DARES.

938 000

C'est le nombre de personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap qui occupent un emploi sur le marché du travail (477 000 hommes et 461 000 femmes).

Source : INSEE, Enquête emploi 2015 ; traitement DARES.

Répartition des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap par secteur



Source : INSEE, Enquête emploi 2015 ; traitement DARES.

122 600

C'est le nombre de personnes accueillies dans les 1 400 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en France au 31 décembre 2014.

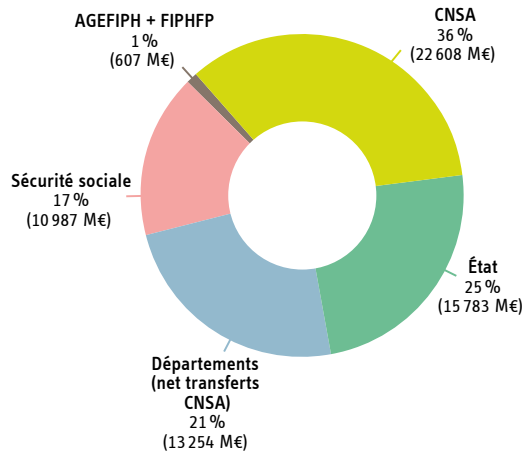
Source : DARES 2016.

Le financement de l'aide à l'autonomie

Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2016

Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

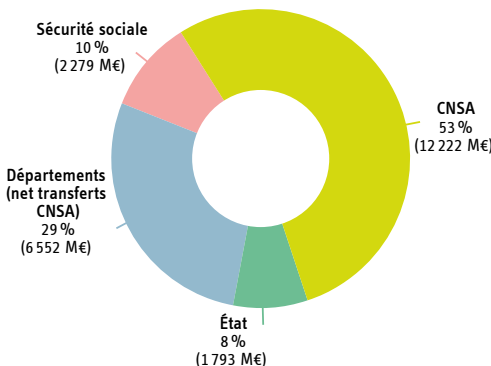
- Pour l'assurance maladie, les pensions d'invalidité et les dépenses en unités de soins de longue durée.
- Pour l'assurance vieillesse, l'action sociale en faveur des personnes âgées.
- Pour la CNAF, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de présence parentale.
- Les exonérations de cotisations pour l'emploi d'une aide à domicile.



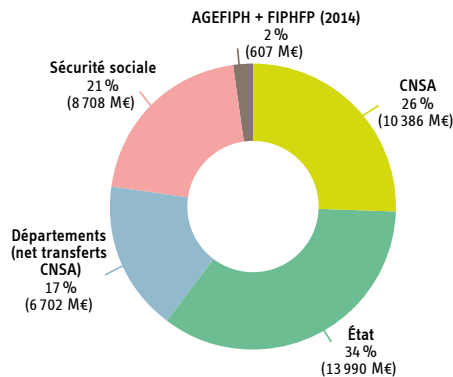
63,2 Md€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2016.

Personnes âgées : 22,8 Md€



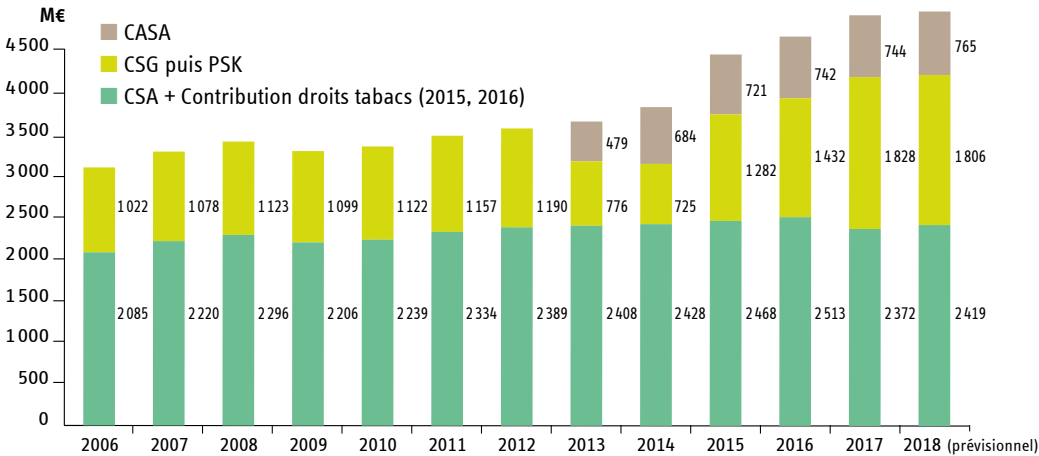
Personnes handicapées : 40,4 Md€



Source de l'ensemble des données de cette page : LFSS 2018.

En 2017, les recettes de la CNSA sont composées à 77,9 % de l'ONDAM médico-social et à 22,1 % de recettes propres.

Recettes propres 2006 à 2017 de la CNSA et prévisionnelles 2018



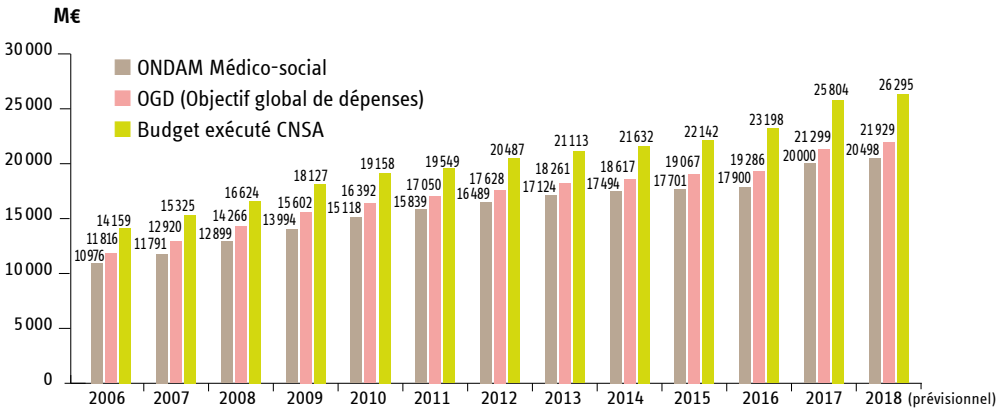
Source : CNSA 2017.

Les recettes propres de la CNSA sont constituées de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA), d'une part des droits de consommation sur les tabacs (DCT) en 2015 et 2016, d'une part de contribution sociale généralisée (CSG) remplacée par un prélèvement social sur les revenus du capital (PSK) en 2016 et, depuis 2013, de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). Ces recettes sont pour partie mobilisées pour verser aux départements des concours qui contribuent au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH).

26,3 Md€

C'est le budget prévisionnel de la CNSA en 2018, soit + 85,7 % depuis 2006.

Budget exécuté 2006 à 2017 de la CNSA et prévisionnel 2018



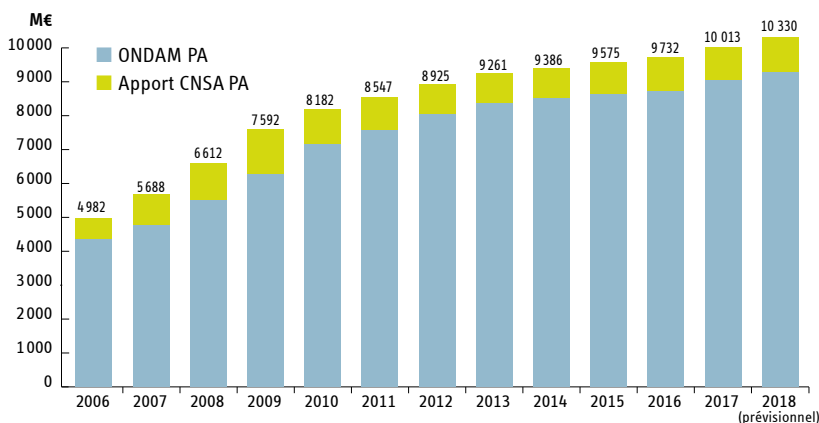
Source : CNSA 2017.

Le financement de l'aide à l'autonomie

+ 82 %

C'est la progression de l'ONDAM médico-social de 2006 à 2017 pour atteindre 20 Md€ en 2017 (progression de l'ONDAM global : 34,5 %).

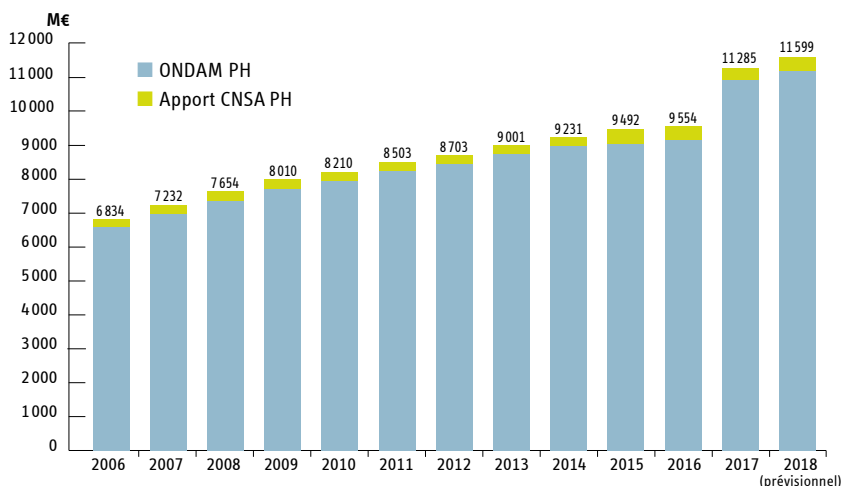
Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes âgées (OGD PA) entre 2006 et 2018



+ 107 %

C'est la progression de l'OGD PA depuis 2006, dont 3,2 % en prévisionnel 2018.

Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes handicapées (OGD PH) entre 2006 et 2018



+ 70 %

C'est la progression de l'OGD PH depuis 2006, dont 2,8 % en prévisionnel 2018.

Source de l'ensemble de cette page : budgets CNSA.

Les concours prévisionnels versés aux départements

3,230 Md€

C'est le montant total des concours financiers notifiés par la CNSA aux départements (prévisionnel 2018).

Les concours financiers versés par la CNSA aux départements

40 M€

C'est le concours financier notifié aux départements correspondant au forfait autonomie.

71 M€

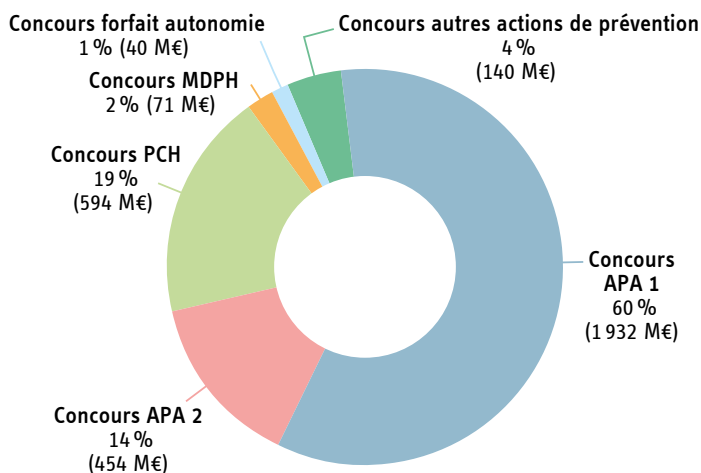
C'est le concours direct notifié aux départements pour les MDPH au titre de l'année 2018.

454 M€

C'est le montant prévisionnel de l'APA2 en 2018.

140 M€

C'est le concours financier notifié aux départements correspondant aux autres actions de prévention.



Source : CNSA 2018.

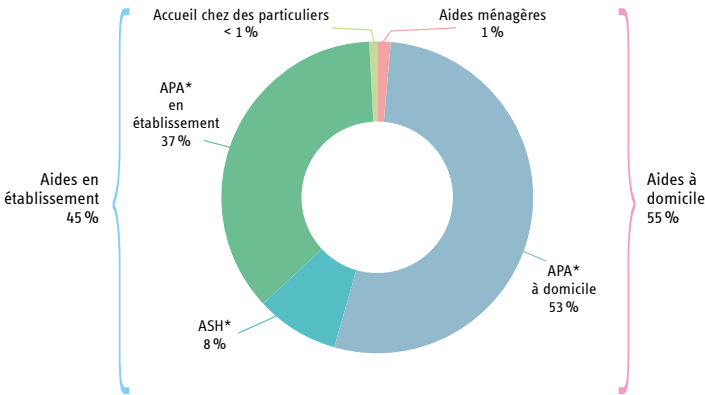
Avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée le 28 décembre 2015, la CNSA verse deux nouveaux concours financiers aux départements depuis 2016 : le **forfait autonomie** pour renforcer les missions de prévention des résidences autonomie, et le concours **autres actions de prévention** pour soutenir les programmes des conférences des financeurs.

La Caisse augmente également le montant de sa participation aux dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie avec la création en 2016 d'une seconde part du concours APA, appelée **APA2**. Elle compense principalement la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile, améliore le reste à charge des bénéficiaires de l'APA à domicile et finance le droit au répit des aidants.

Les prestations de l'aide à l'autonomie

> Personnes âgées

Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2016



Sources : DREES, enquêtes Aide sociale 2012 à 2016, CNAF, CCMSA, DARES.

* Cf. glossaire page 2.

8 Md€

C'est le montant total des aides sociales pour les personnes âgées en 2015.

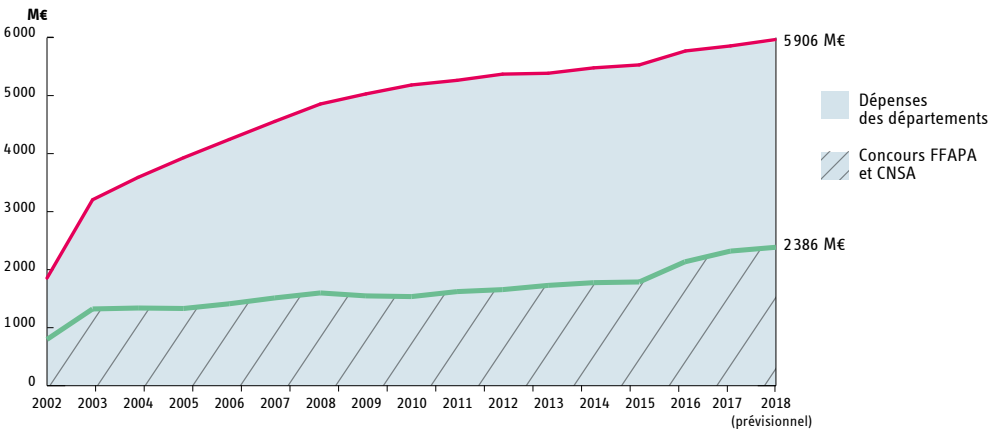
Sources : DREES, enquêtes Aide sociale 2011 à 2015, CNAF, CCMSA, DARES.

1 285 500

C'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en décembre 2016, dont 757 400 à domicile et 528 100 en établissement.

Sources : DREES, enquêtes Aide sociale 2016.

Évolution des dépenses d'APA⁽¹⁾ et des concours FFAPA⁽²⁾ puis CNSA versés aux départements depuis 2002



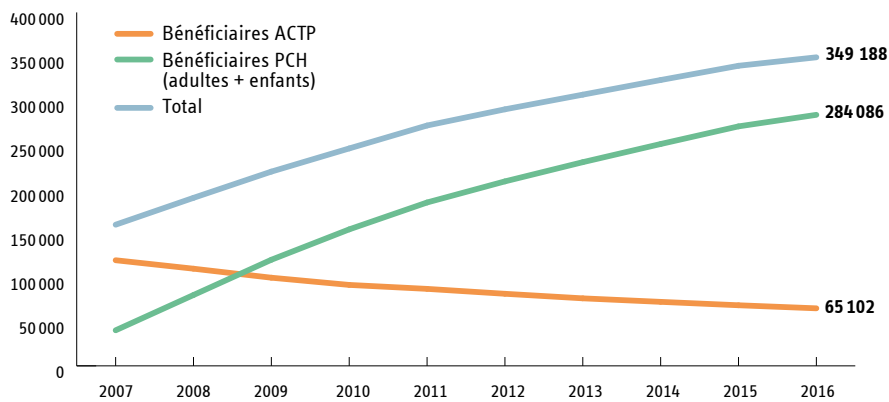
Source : CNSA 2018.

(1) APA : y compris APA 2 - (2) Fonds de financement de l'APA.

La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 pour remplacer progressivement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). La PCH enfants a démarré en 2008. Les Caisses d'allocations familiales (CAF) versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), destinée à soutenir les personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

> **Personnes handicapées**

Évolution 2007 - 2016 du nombre d'allocataires de la PCH et de l'ACTP



Source : DREES, enquêtes Aide sociale (mars 2018), séries réactualisées.

1 130 000

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AAH* au 31 décembre 2017.

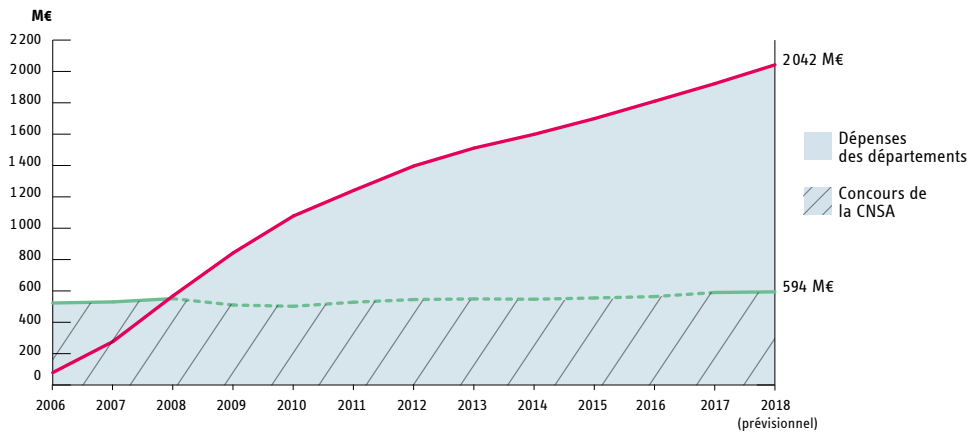
Sources : CNAF et CCMSA 2018.

272 000

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AEEH* au 31 décembre 2017.

Sources : CNAF et CCMSA 2018.

Évolution des dépenses de PCH et du concours CNSA versé aux départements depuis 2006



Source : CNSA 2018.

* Cf. glossaire page 2.

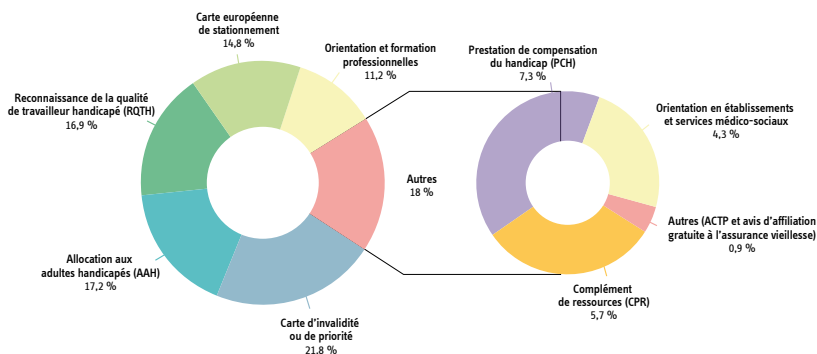
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

4 445 000

C'est le nombre de demandes déposées dans les MDPH en 2016.

Source : CNSA, échanges annuels 2017. France entière.

Répartition des demandes « adultes » déposées en 2016

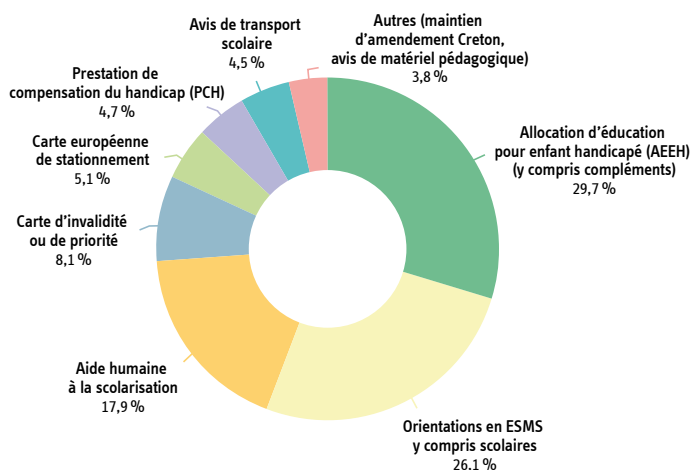


- La répartition des demandes reste stable en 2016.
- Les demandes de cartes pour les personnes âgées de vingt ans ou plus représentent près de quatre demandes adultes sur dix et les demandes relatives à l'emploi comptent pour une demande sur deux (51 %).
- Moins d'une demande sur dix formulée par une personne de vingt ans ou plus concerne la PCH.

Échantillon : 85 MDPH.

Source : Échanges annuels, CNSA 2017 (chiffres définitifs).

Répartition des demandes « enfants » déposées en 2016



- La répartition des demandes reste stable en 2016.
- En 2016, comme les années précédentes, les orientations et l'AEEH représentent près de 56 % des demandes.
- Les avis d'aménagement des conditions d'examen et de scolarité sont exclus de l'analyse, car toutes les MDPH ne les traitent pas.

Échantillon : 67 MDPH

Source : Échanges annuels, CNSA 2017 (chiffres définitifs).

Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes : cartes mobilité inclusion, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestations de compensation du handicap (PCH), orientations scolaire, professionnelle ou vers des établissements ou services médico-sociaux.

Demandes de prestation et d'orientation

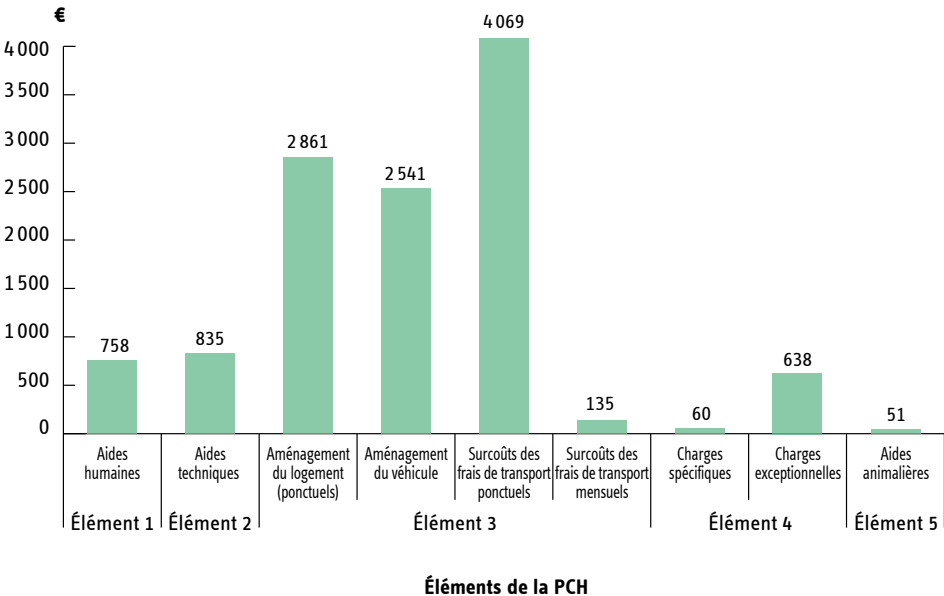
309 500

C'est le nombre de demandes de prestations de compensation déposées dans les MDPH en 2017, (292 700 en 2016).
Sources : Questionnaire mensuel, CNSA 2018.

La PCH représente 6,7 % du total des demandes déposées en 2016. Les démarches concernant les cartes d'invalidité ou de priorité représentent près de quatre demandes sur dix déposées chez les adultes. Les demandes d'orientation en ESMS et d'AEEH représentent près de 60 % des demandes chez les enfants.

Source : Échanges annuels, CNSA 2017.

Montants moyens attribués par élément de la PCH en 2017



Source : Questionnaire mensuel, CNSA 2018.

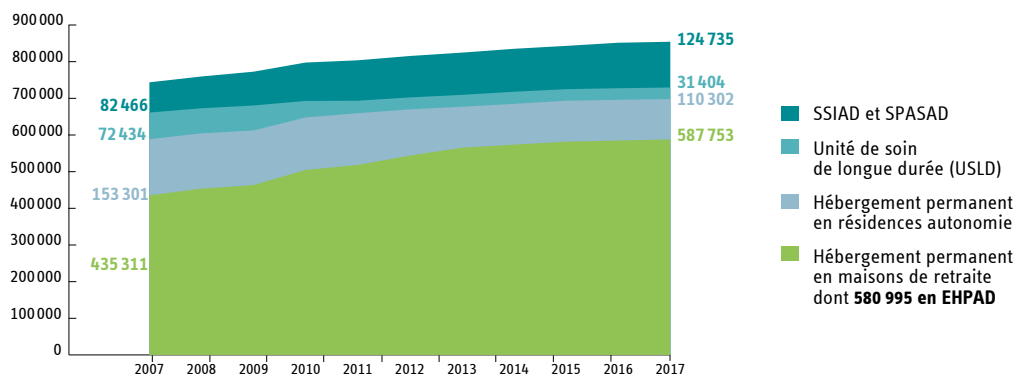
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

605 059

C'est le nombre global de places pour **personnes âgées dépendantes**, y compris en accueil temporaire, dans **7 438 EHPAD** en 2017.

Source : DRESS, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2017.

Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source : DREES - FINESS, SAE.

Au sein des résidences autonomie et des maisons de retraite, sont réparties **11 500 places en accueil de jour** et **14 500 places en hébergement temporaire** en 2017.

51 %

des places en hébergement pour **personnes âgées dépendantes** sont dans des établissements publics, 26 % dans des établissements privés à but non lucratif et 23 % dans des établissements privés commerciaux.

Sources : FINESS janvier 2017.

1 953 €/mois

C'est le **prix médian** d'une chambre seule en hébergement permanent **en EHPAD**, en 2017 (prix hébergement + tarif dépendance GIR 5-6).

Source : CNSA 2018.

85 ans et 9 mois

C'est l'**âge moyen** d'un résident à l'entrée en EHPAD* en 2015.

Sources : DRESS, 2015, enquête EHPA.

* Cf. glossaire page 2.

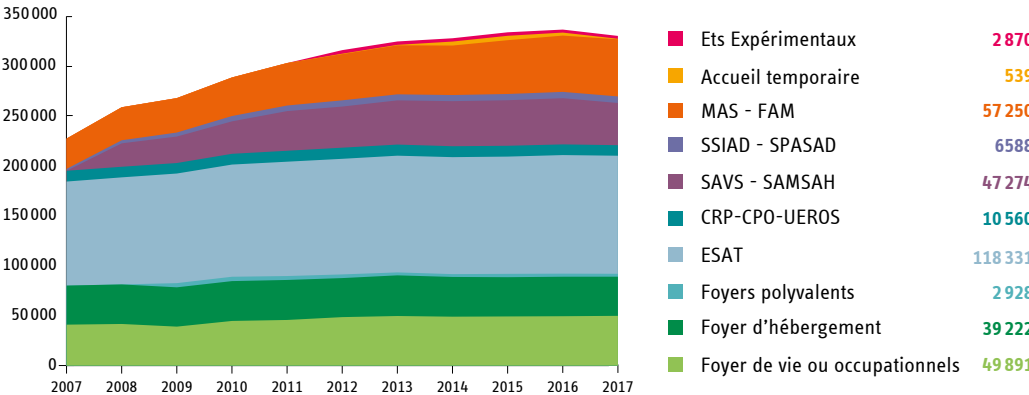
L'offre d'établissements et de services médicalisés a presque doublé en dix ans pour améliorer l'accompagnement des adultes handicapés, avec notamment + 27 000 places de MAS et FAM, et + 24 000 places de SAVS et SAMSAH en cofinancement avec les départements. En outre, 14 000 places ont été créées dans les ESAT et 9 000 places dans les foyers non médicalisés depuis 2007.

494 354

C'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les **personnes handicapées** dont 158 901 places pour les enfants et 335 453 places pour les adultes en 2017.

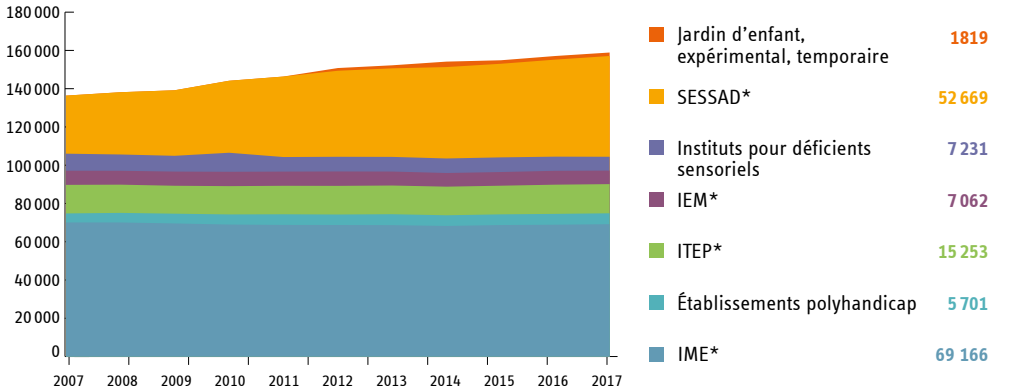
Source : DRESS, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2017.

Évolution du nombre de places pour adultes handicapés



Source : DREES – FINESS.

Évolution du nombre de places pour enfants handicapés



Source : DREES – Statiss 2016.

89 %

des places pour **personnes handicapées** dans des établissements sont de statut privé à but non lucratif, 10% de statut public et moins de 1% de statut privé.

Source : FINESS, décembre 2017.

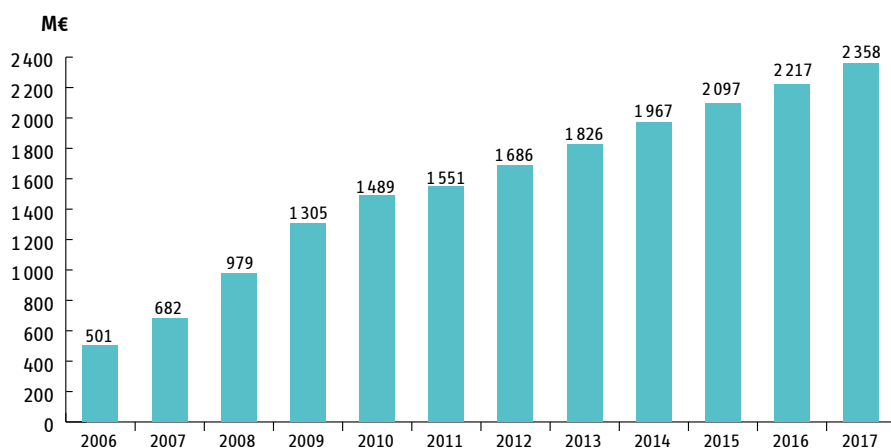
*Cf. glossaire page 2.

Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

L'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour des opérations de modernisation et de création de places est une mission pérenne de la CNSA depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008.

Depuis 2006, les plans d'aide à l'investissement sont financés sur les excédents budgétaires de la CNSA liés à la sous-consommation des crédits de l'OGD et plus récemment à des excédents de recettes propres.

Évolution des plans d'aide à l'investissement notifiés (en cumulé 2006-2017)



Source CNSA 2017.

L'aide à l'investissement représente aujourd'hui **environ 3 434 projets** dont 70 % pour les personnes âgées et 30 % pour les personnes handicapées. Au 31 décembre 2017, plus de 3 003 établissements avaient engagé leurs travaux, soit une consommation de **2 Md€**. L'exécution des plans est en effet conditionnée par le rythme de réalisation des travaux. Par ailleurs, depuis 2015, la CNSA a abondé le PAI des résidences autonomes versé par la CNAV à hauteur de **32,9 M€**. Rappelons que 1 € d'aide de la CNSA génère plus de 7 € de travaux, soit près de **16,5 Md€** depuis 2006.

2,4 Md€

d'aide à l'investissement
de la CNSA depuis 2006.



16,5 Md€

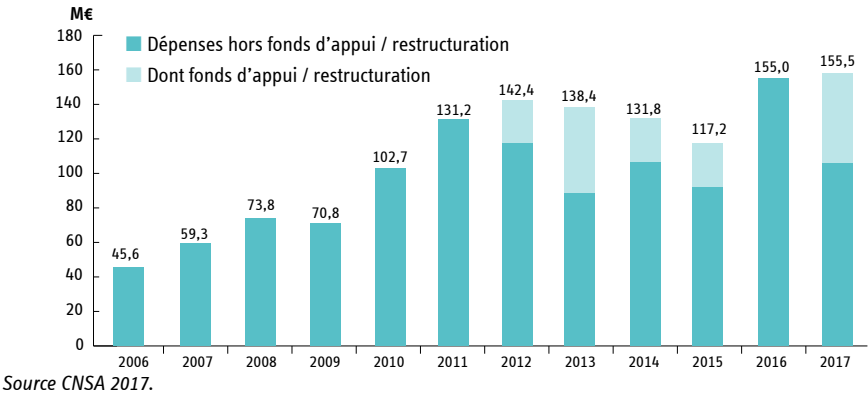
de travaux.

La modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et des métiers du secteur médico-social font partie des missions de la CNSA. Une politique de partenariat a été développée dès 2006 avec les départements, les grands opérateurs de l'aide à domicile, les organismes paritaires agréés (OPCA) et les acteurs de l'aide aux aidants.

155 M€

C'est le montant total des crédits versés par la CNSA en 2017 pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et la formation des aidants.

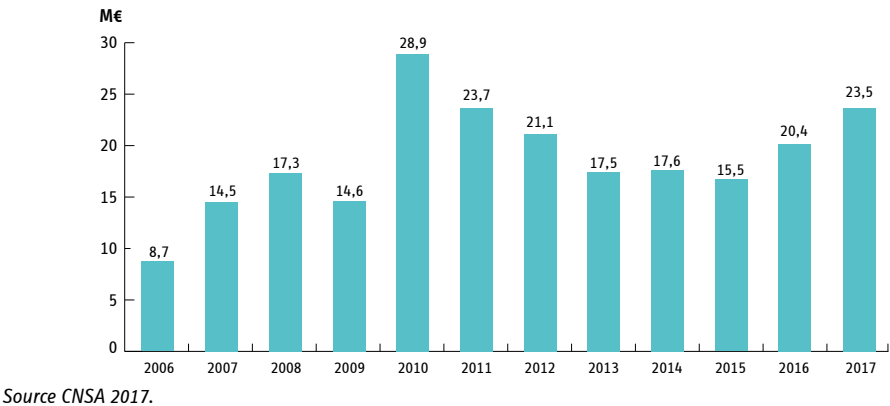
Dépenses de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et de l'aide aux aidants (section IV - personnes âgées et personnes handicapées)



23,5 M€

C'est le montant total des crédits exécutés par la CNSA en 2017 pour le soutien aux études et aux actions innovantes, à la modernisation et aux projets informatiques (SI).

Dépenses de soutien aux études et aux actions innovantes (section V - personnes âgées et personnes handicapées)



Figurent dans ce graphique, les crédits de la section V dédiés à la promotion de la **recherche** dans le domaine du handicap et de la perte d'autonomie, à la diffusion de la **connaissance** et au financement d'**études** et d'**actions innovantes** et de **modernisation**, notamment des projets informatiques. La diversité de l'envergure des projets soutenus explique la variabilité des charges d'une année à l'autre.



www.cnsa.fr

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Principaux sites de références sur l'aide à l'autonomie :

> Ministère des Solidarités et de la Santé :

www.solidarite-sante.gouv.fr
www.santé.fr

> DREES : www.sante.gouv.fr

> INSEE : www.insee.fr

> OCDE : www.ocde.org